



COMMUNE

AUMENANCOURT

mairie.aumenancourt@wanadoo.fr

03 26 97 50 47

TRANSPORT SCOLAIRE

Comme l'an dernier, c'est au conseil général de la Marne que seront adressées les demandes de cartes de transport scolaire pour **les lycéens allant à Reims** : les dossiers sont à retirer lors de l'inscription de l'élève dans son futur établissement scolaire ou sur le site du conseil général www.marne.fr (pensez à demander un certificat d'inscription) et doivent être retournées au conseil général avant le 15 juillet. Les cartes arriveront directement au domicile de l'élève.

Les cartes de bus pour le **collège de Bazancourt** sont gérées directement par l'établissement. Vous serez tenus informés de leur disponibilité en mairie dans le courant du mois d'août.

REUNION PUBLIQUE

Compte tenu de l'évolution récente de la législation en matière d'**assainissement non collectif** et afin d'informer chacun des nouvelles modalités de contrôle et de réhabilitation, nous vous invitons à assister à une réunion publique organisée le **lundi 12 septembre à 20 heures** à la **salle polyvalente** d'Auménancourt le Petits.

INFORMATION SECHERESSE

La situation de sécheresse que connaît actuellement la France n'épargne pas le département. En effet, le déficit de pluviométrie et les températures anormalement élevées des 5 derniers mois ont provoqué une situation devenue critique au mois de juin. Les épisodes pluvieux des derniers jours pourront au mieux stabiliser le niveau des nappes et des cours d'eau, mais aucune amélioration substantielle ne peut être attendue avant l'automne.

Dans ce contexte, le 24 juin les services de l'Etat ont mis en œuvre un **arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau** interdisant notamment :

- le lavage des voitures,
- le remplissage des piscines,
- l'arrosage des pelouses publiques ou privées et l'arrosage des potagers familiaux de 11h à 18h.

L'intégralité du dit document sera affichée sur le panneau d'affichage municipal rue Neuve ou communiquée par mail sur demande à l'adresse de la mairie (mairie.aumenancourt@wanadoo.fr).

PENSE-BÊTE

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du **11 au 19 juillet** et du **22 août au 02 septembre**.

Horaire de tonte

La tonte des pelouses et tous autres travaux bruyants sont autorisés les jours ouvrables de **8h30 à 19h00**, les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**, les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

L'association culturelle

L'exposition actuellement au centre de culture et d'art d'Auménancourt, de l'Animal à l'Ange par **Nicole Coquatrix**, artiste peintre et **François Jolly**, sculpteur sur bois, et ouverte à tous ce samedi et dimanche de **14h30 à 18h30**.

Cérémonie du 14 juillet

17 h 00 : Cérémonie devant l'Eglise d'Auménancourt le Petit (défilé des pompiers, dépôt d'une gerbe, allocution), suivie du verre de l'amitié.

19 h 00 : Barbecue ouvert à tous avec participation aux frais.

21 h 45 : Défilé aux lampions (se munir de supports).

23 h 00 : Feu d'artifice.